

Séance du Conseil général du 26 juin 2023

## **12. Suppression du règlement concernant le fonds de financement spécial relatif à l'entretien des routes et ouvrages annexes**

### **Rapport du Conseil communal**

Ce règlement a été approuvé par le législatif le 20 septembre 2021 et alimenté à raison de CHF 150'000.00 en 2022 ; des dépenses pour CHF 57'131.75 ont été portées à charge du fonds de sorte qu'il présente un solde de CHF 92'868.25 au 31 décembre 2022.

Dans le cadre d'une discussion générale, le Conseil communal a souhaité simplifier la longue liste de financement spéciaux au passif du bilan et pense que les dépenses pour l'entretien des routes doivent être assurées dans le cadre du budget ordinaire.

Dès lors, il propose de supprimer ce règlement et de transférer le solde du fonds au compte de roulement.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**